

# PREPARATION A L'AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR) NIVEAU « ENCADRANT »

**Références réglementaires**

**Sécurité des réseaux :**

**Articles R554-1 et suivants du Code de l'Environnement.**

**Arrêté du 15 février 2012.**

**Formation à la sécurité et évaluation du travailleur :**

**Articles L4121-4, L4141-2, R414-13 & 14 du Code du Travail.**

**Personnel concerné par la formation**

Personnes assurant l'encadrement des travaux sous la direction de l'exécutant, et devant être titulaires d'une AIPR pour pouvoir travailler sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés). L'AIPR est obligatoire au 01/01/18 (voir dans l'arrêté de référence les délais et personnes concernées).

**Pré requis**

Aucun.

**Objectifs de la formation**

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de faire appliquer les mesures de prévention définies en amont, et de veiller à la sécurité du chantier, lors des interventions à proximité des réseaux. Si le stagiaire satisfait à une évaluation par QCM en ligne encadré par l'Etat, il recevra une attestation de compétence permettant à son employeur de lui délivrer une AIPR.

**Durée de la formation**

2 jours

**Périodicité**

Tous les 5 ans.

**Lieu de la formation**

Inter ou Intra

**Nombre de participants**

12 stagiaires Maximum.

**Programme de la formation**

Module théorique « encadrant »

Rôle, mission et responsabilités de son niveau.

Types et terminologie des réseaux aériens et souterrains.

Prescriptions de l'arrêté de référence et du Code de l'Environnement.

Vérification et exploitation des réponses aux DT-DICT.

Lecture de plans : situation des réseaux et de leurs fuseaux d'imprécision.

Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser.

AIPR du personnel mis à disposition.

Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition.

Identification des situations dangereuses ou inattendues.

AFC-IDF - [commercial@afc-idf.fr](mailto:commercial@afc-idf.fr) - Tel : 01.43.90.98.00 Portable : 06.98.74.10.24

Siège social situé 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine – Déclaration d'activité 119 407 323 94 - RCS CRETEIL 504 980 970

Autorisation CNAPS : FOR-094-2123-10-10-202405585856

AFC-IDF	OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
	AIPR ENCADRANT	02/10/2025	05/09/2017	SD	ADMINISTRATION	1 / 3

Règles d'arrêt de chantier.  
 Accès aux ouvrages de sécurité.  
 Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage.  
 Préparation des relevés topographiques de réseaux.

**Module théorique « opérateur » inclus**

Rôle, mission et responsabilités de son niveau.

Principaux types de réseaux souterrains et aériens.

Risques afférents aux réseaux :

- selon les caractéristiques des énergies,
- liés aux atteintes aux réseaux existants.

Utilisation des moyens de protection collective et individuelle.

Compréhension et respect :

- de son environnement,
- des marquages-piquetages,
- des signes avertisseurs et indicateurs,
- des moyens de repérage,
- du terrain.

Identification des situations dangereuses ou inattendues.

Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée.

Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants.

Recommandations en cas d'incident ou d'accident.

Règle des « quatre A ».

**Module pratique**

Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail.

Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur.

Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux.

**Matériels utilisés**

Salle, tables et chaises,  
 Mur clair pour projection,  
 Tableau papier ou tableau effaçable.

**Equipements à mettre à disposition par le client en cas de formation « intra » :**

Installations et zones de marquages-piquetages représentatives de tous les types de réseaux.

Salle unique équipée d'un poste informatique par stagiaire, tous connectés à internet.

**Evaluation**

Epreuve écrite	QCM
Epreuve pratique	Mise en situation

**Validation**

L'attestation de compétence doit être réalisée par un centre d'examen reconnu par le Ministère de l'environnement, de l'Energie et de la Mer.

AFC-IDF	OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
	AIPR ENCADRANT	02/10/2025	05/09/2017	SD	ADMINISTRATION	2 / 3



**Notes:**

- Le programme de formation et les conditions d'évaluation sont issus de l'arrêté du 15 février 2012.
- Si le client ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique peut être effectuée dans un « chantier école ».
- Une formation sur une seule journée est possible pour les personnes très expérimentées en matière de réseaux, ou celles qui ont déjà détenu une AIPR. Toutefois, suivre la formation complète de deux jours est vivement recommandé, afin de ne pas se retrouver en difficulté lors du passage du QCM officiel en ligne.

AFC-IDF - [commercial@afc-idf.fr](mailto:commercial@afc-idf.fr) - Tel : 01.43.90.98.00 Portable : 06.98.74.10.24

Siège social situé 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine – Déclaration d'activité 119 407 323 94 - RCS CRETEIL 504 980 970  
Autorisation CNAPS : FOR-094-2123-10-10-202405585856

AFC-IDF	OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
	AIPR ENCADRANT	02/10/2025	05/09/2017	SD	ADMINISTRATION	3/3